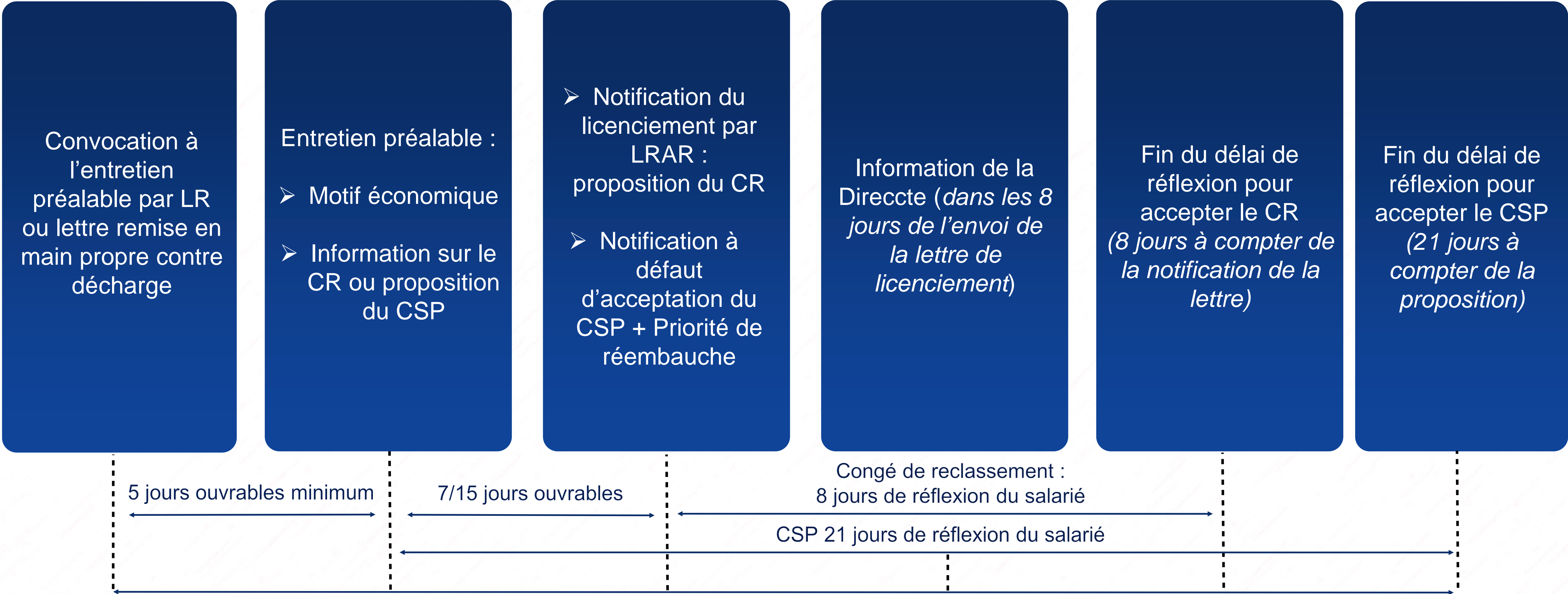


**Synthèse des différentes procédures
de licenciements pour motifs
économiques**

I. La procédure de licenciement économique individuel

Procédure du licenciement individuel en l'absence de reclassement possible ou en cas de refus du salarié du reclassement



II. La procédure de licenciement économique de 2 à 9 salariés

Les calendriers de procédure

Licenciement collectif de 2 à 9 salariés dans une entreprise sans CSE

Jours (<i>J = entretien préalable</i>)	Remarques
J-15	Établissement de l'ordre des critères de licenciement et recherche des possibilités de reclassement
J-7 (<i>calculé en jours ouvrables</i>)	Convocation à l'entretien préalable
J	Entretien préalable : <ul style="list-style-type: none">- exposé des motifs de la mesure envisagée- remise du document relatif au CSP ou information sur le congé de reclassement
J+7	Envoi de la lettre de licenciement
J+15	Information du Direccte du licenciement Expiration du délai pour accepter le congé de reclassement (C. Trav., art R.1233-21)
J+21	Expiration du délai pour accepter le CSP

Les calendriers de procédure

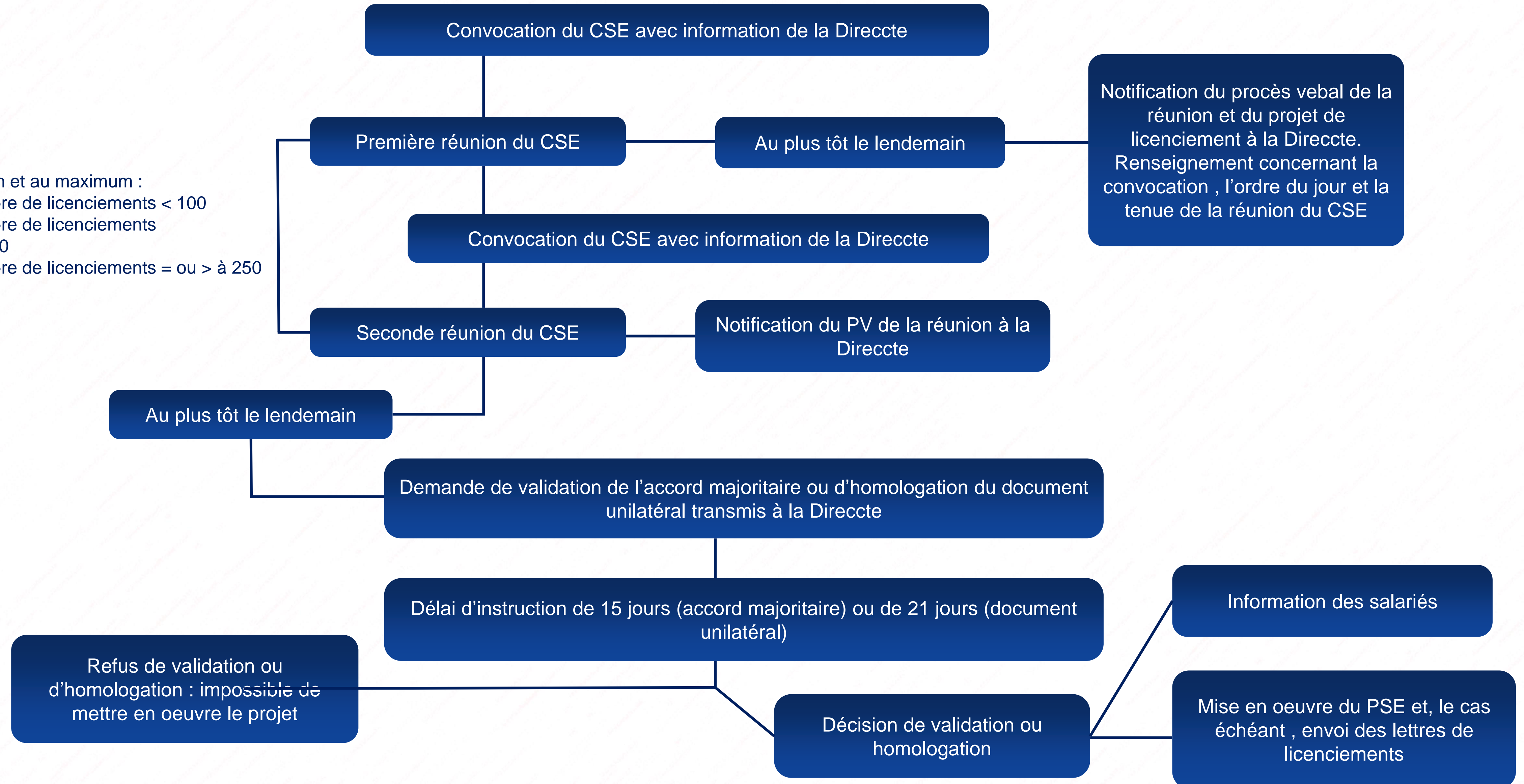
Licenciement collectif de 2 à 9 salariés dans une entreprise en présence d'un CSE

Jours (<i>J = entretien préalable</i>)	Remarques
J-14	Établissement de l'ordre des critères de licenciement et recherche des possibilités de reclassement
J-4	Convocation du CSE avec remise de documents d'information
J	Réunion et avis du CSE (l'avis est rendu sous 30 jours maximum)
J+1	Convocation aux entretiens préalables
J+8	Entretiens préalables : <ul style="list-style-type: none">- exposé des motifs de la mesure envisagée- remise du document relatif au CSP ou information sur le congé de reclassement
J+15	Envoi des lettres de licenciement
J+23	Information du Direccte du licenciement Expiration du délai pour accepter le congé de reclassement (C. Trav., art R.1233-21)
J+29	Expiration du délai pour accepter le CSP

III. La procédure de licenciement de plus de 10 salariés

1. SANS DÉSIGNATION D'UN EXPERT

- 15 jours minimum et au maximum :
- 2 mois si nombre de licenciements < 100
 - 3 mois si nombre de licenciements = à 100 et < à 250
 - 4 mois si nombre de licenciements = ou > à 250



2. AVEC DÉSIGNATION D'UN EXPERT

15 jours minimum et au maximum :

- 2 mois si nombre de licenciements <100
- 3 mois si nombre de licenciements = à 100 et < à 250
- 4 mois si nombre de licenciements = ou > à 250

Convocation du CSE avec information de la Direccte

Première réunion du CSE

Notification du Pv de la réunion et du projet de licenciement à la Direccte.
Renseignement concernant la convocation, l'ordre du jour et la tenue de la réunion du CSE

Demande d'informations à l'employeur par l'expert

8 jours

Réponse de l'employeur

10 jours

Demande d'informations complémentaires à l'employeur par l'expert

8 jours

Réponse de l'employeur

Remise du rapport

Transmission du rapport à la Direccte par l'employeur

Convocation du CSE avec information de la Direccte

Seconde réunion du CSE

Notification du PV de la réunion à la Direccte

Au plus tôt le lendemain

Demande de validation de l'accord majoritaire ou d'homologation du document unilatéral transmis à la Direccte

Délai d'instruction de 15 jours (accord majoritaire) ou de 21 jours (document unilatéral)

Refus de validation ou d'homologation : impossible de mettre en oeuvre le projet

Décision de validation ou homologation

Information des salariés

Mise en oeuvre du PSE et, le cas échéant, envoi des lettres de licenciements

LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Jours	Remarques
J	1 ^{ère} réunion du CSE + désignation de l'expert
J+21	L'expert dispose de 21 jours pour collecter les informations nécessaires
J+36	L'employeur répond à l'expert dans les 15 jours
J+1,5 mois	L'expert rend son rapport au plus tard 15 jours avant la 2 ^{ème} réunion
J+2 mois	2 ^{ème} réunion CSE + le CSE rend ses deux avis dans les deux mois maximum
J+2 mois+8 jours	La DIRECCTE a 15 jours pour se prononcer en cas d'accord collectif
J+2 mois+21 jours	La DIRECCTE a 21 jours pour se prononcer sur le document unilatéral de l'employeur

DROIT SOCIAL

1 Assistance, conseil et accompagnement de notre clientèle : de chefs d'entreprise, dirigeants et cadres dans les relations sociales au quotidien, en stratégie sociale et en contentieux.

2 Aide à la décision, se traduisant par la définition d'objectifs et de solutions pragmatiques et clé en main

3 Expérience des contentieux à risque-Plaidoiries devant les juridictions sociales dans toute la France

4 Recherche de solutions innovantes

5 Conseil sur la stratégie sociale à partir d'une connaissance approfondie des spécificités de nos clients, de leurs activités, de leur politique sociale, du respect de leurs orientations et d'une analyse des risques

6 Pratique de l'ensemble des secteurs professionnels, nous permettant d'avoir une connaissance transversale du monde du travail, de son fonctionnement et de ses contraintes.

Gwenaëlle ARTUR
gartur@steeringlegal.com
+33 (0) 6 20 50 31 55

NOS VALEURS

1 Compétences

Nous partageons une méthode de travail fondée sur la compétence, la rigueur intellectuelle et une forte expérience professionnelle nous permettant d'accompagner nos clients sur tous les marchés, aux plus hauts niveaux juridique et fiscal.

2 Confiance

Élément clé, elle nous permet d'avancer sereinement dans la relation avec nos clients et ainsi de consacrer l'intégralité de notre énergie aux dossiers traités afin d'inscrire notre relation dans la durée, le temps étant nécessaire à tout type d'investissements.

3 Pragmatisme

Parce que le droit est un outil à la disposition de l'entreprise, et non une contrainte, nous privilégions toujours le succès de nos clients à un rigorisme juridique dogmatique, afin d'aboutir à des solutions efficaces et viables sur le plan économique.

4 Réactivité

En phase avec notre époque, nous partageons la culture et les méthodes de nos clients, comprenons les défis auxquels ils sont confrontés et mettons tout en œuvre pour leur apporter des réponses rapides, en étant accessibles en permanence et en nous efforçant de réponse à toute question dans les 24h.

5 Proximité

La présence de nos bureaux en France et à l'étranger nous permet d'accompagner physiquement tous nos clients, au jour le jour, quel que soit le pays ou le domaine d'intervention.

6 Créativité

Constamment à la recherche d'efficacité dans les solutions apportées aux projets de nos clients, nous nous engageons à faire preuve d'imagination et de créativité afin d'identifier la solution juridique la plus favorable.

PARIS

STEERING LEGAL Paris
20, rue Fortuny
75017 Paris France
+33 (0) 1 45 05 15 65
paris@steeringlegal.com

MARSEILLE

STEERING LEGAL Marseille
113, rue de la République
CS 10491
13235 Marseille cedex 02 France
+33 (0) 4 13 35 02 04
marseille@steeringlegal.com

ANGERS

STEERING LEGAL Angers
Immeuble Le Carrousel
1, rue de Buffon
49100 Angers France
+33 (0) 2 41 77 15 36
angers@steeringlegal.com

TOURS

STEERING LEGAL Tours
21, rue Edouard Vaillant
37000 Tours France
+33 (0) 2 47 66 07 60
tours@steeringlegal.com

CLERMONT-FERRAND

STEERING LEGAL Clermont-Ferrand
6-8, place de l'Etoile
63000 Clermont-Ferrand France
+33 (0) 4 73 16 33 41
clermont-ferrand@steeringlegal.com

FUJAIRAH

STEERING LEGAL UAE
Creative Tower - Creative City
PO Box 4422 Fujairah
Emirats Arabes Unis
+971 (0)4 513 5220
fujairah@steeringlegal.com

RIO DE JANEIRO

STEERING LEGAL Brasil / GMT
58, Rua da Assembleia
4 andar - Centro
Rio de Janeiro 20.011-000 Brasil
+55 (21) 2224-9494
riodejaneiro@steeringlegal.com

SÃO PAULO

STEERING LEGAL Brasil / GMT
425, Líbero Badaró
São Paulo 01009-905 Brasil
+55 (11) 3115-3755
saopaulo@steeringlegal.com

PORTO ALEGRE

STEERING LEGAL Brasil / GMT
Rua Dona Augusta, 34,
Rio Grande do Sul
Quartier Menino Deus
Porto Alegre 90850-130 Brasil
+55 (51) 32697300
portoalegre@steeringlegal.com

DUBAÏ

STEERING ADVISORY UAE
In partnership with the firm
Ali Naqi Advocates & Legal Consultants
Office 402 - Saba Tower 1
Cluster E – JLT – PO Box 336863
Dubai
Emirats Arabes Unis
+971 (0)4 513 5220
dubai@steeringlegal.com

ABIDJAN

STEERING LEGAL Côte d'Ivoire
In partnership with the firm EKA
Cocody les Deux-Plateaux
COCOCE SIDECI - Carrefour SIB
Rue K113 - Villa 155 - 08
BP 2741 Abidjan 08, Côte d'Ivoire
+225 05 99 44 43
abidjan@steeringlegal.com

NIAMEY

STEERING LEGAL Niger
In partnership with the firm
Kadri & Associés
Boulevard de l'Indépendance
Cité Poudrière CI 18 - N°3927
Populaire cité Fayçal, BP 10.014 Niamey
Niger
+227 20 74 25 97
niamey@steeringlegal.com